

Délibération n° 2015-38

Conseil d'administration du 25 septembre 2015

Objet : demande de remise des majorations de retard par le Centre hospitalier de Saint-Nazaire

M. Domeizel, Président,
rend compte de l'exposé suivant

EXPOSÉ

Le Centre Hospitalier de St Nazaire sollicite la remise gracieuse des majorations de retard, d'un montant total de 144 922,90 euros appliquées par la CNRACL suite au paiement tardif des cotisations correspondant à l'échéance du mois d'octobre 2014

Vu l'article 7-I du décret n° 2007-173 du 7 février 2007 modifié et la délibération du Conseil d'administration du 29 mars 2007, qui disposent que le Conseil d'administration statue sur les demandes de remise gracieuse des majorations de retard supérieures à 100 000 euros.

Vu l'article 70 du règlement intérieur, qui donne compétence à la commission des comptes pour examiner les demandes de remises gracieuses des majorations de retard reçues par le service gestionnaire et d'un montant supérieur à celui pour lequel le Conseil d'administration lui a donné délégation.

Vu la délibération n°2014-31 du 18 décembre 2014 qui redéfinit les dispositions applicables aux demandes de remises gracieuses des employeurs,

Vu l'avis de la commission des comptes élargie au bureau dans sa séance du 23 septembre 2015, qui :

- considérant la demande de l'employeur en date du 1^{er} avril 2015 pour une remise gracieuse des majorations de retard,
- compte tenu
 - du courriel de la DGFIP confirmant que le 1^{er} virement des cotisations dues par le CH pour le mois d'octobre 2014 a été rejeté du fait de la mise en place d'un nouveau logiciel à la Banque de France
 - d'un seul retard inférieur à 30 jours
 - que le Centre Hospitalier est actuellement à jour de ses cotisations

Le Conseil d'administration délibère et, à l'unanimité, décide d'accorder la remise gracieuse des majorations d'un montant total de 144 922,90 euros appliquées par la CNRACL suite au paiement tardif des cotisations correspondant à l'échéance du mois d'octobre 2014.

L'Isle Jourdain, le 25 septembre 2015

La secrétaire administrative du conseil



Virginie Lladeres